

**DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : 02/10/2017 à 11 heures.**

#### 1- Identification du pouvoir adjudicateur

Communauté de communes de Millau Grands Causses  
Service de la Commande Publique

**Adresse :**

1, place du Beffroi  
CS 80432 – 12104 Millau Cedex

**Téléphone :**

05 65 61 40 20

#### 2- Objet du marché

**Objet du marché**

**Conception d'une itinérance typée « RANDURO » au départ du futur Espace Sports Nature à Millau (Avenue de Millau Plage)**

#### 3- Références et procédure

**Procédure de passation**

Procédure adaptée – article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016  
Le marché à intervenir est un **marché public de Services (Prestations intellectuelles)**

#### 4- Caractéristiques du marché

Le marché à intervenir présentera les caractéristiques suivantes :

Forme du marché	Marché public ordinaire
Décomposition du marché	Compte tenu de la spécificité de la mission, il n'est pas prévu de décomposition en lots. Le budget alloué pour l'ensemble du marché est de 12 000 € HT.
Durée du marché :	La durée globale prévue pour l'exécution de l'ensemble de la prestation est de <b>4,5 mois maximum</b> . Point de départ du délai : Notification (fin octobre 2017). Réunion de lancement de la mission : semaine 45.
Forme juridique de l'attributaire	Les candidats peuvent se présenter seul ou en groupement. En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire. Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, conformément à l'article 45-V du décret 2016-360 du 25 mars 2016.

## 5- Financement et exécution

<b>Modalités de financement</b>	<p>Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire. Les crédits émaneront du budget propre de Millau Grands Causses.</p> <p><u>Conditions de règlement :</u> Les prestations du bureau d'études seront rétribuées de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- 30% au lancement,</li><li>- 50% lors de la remise du parcours définitif,</li><li>- 20 % à la remise des descriptifs (parcours global et étapes).</li></ul> <p>Le prix est ferme et forfaitaire.</p>
<b>Personne habilitée :</b>	Monsieur le Président de la Communauté de communes Millau Grands Causses.
<b>Ordonnateur :</b>	Monsieur le Président de la Communauté de communes Millau Grands Causses.
<b>Comptable assignataire des paiements :</b>	Madame la Trésorière générale de Millau Grands Causses.
<b>Imputation budgétaire</b>	

## 6- Informations techniques

<b>Maître d'œuvre (interne):</b>	Communauté de communes Millau Grands Causses.
<b>Ordonnancement, pilotage et coordination</b>	Néant
<b>Contrôle technique</b>	Néant
<b>CSPS</b>	Néant
<b>Prestations supplémentaires ou alternatives</b>	Néant
<b>Visite des lieux / consultation de documents</b>	Néant
<b>Variantes autorisées / non autorisées</b>	Aucune variante autorisée

## 7- Consultation

<b>Dossier de Consultation des Entreprises</b>	<p><u>Retrait par voie papier :</u> Communauté de communes de Millau Grands Causses Service de la Commande Publique 1 place du Beffroi CS 8043 – 12104 Millau Cedex</p> <p><b>OU</b> par mail auprès de : <a href="mailto:f.perez@cc-millaugrandscausses.fr">f.perez@cc-millaugrandscausses.fr</a> ou peut être téléchargé sur le site <a href="http://www.cc-millaugrandscausses.fr">www.cc-millaugrandscausses.fr</a> rubrique marchés publics.</p> <p><i>Modification de détail au dossier de consultation</i> Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 8 jours calendaires avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats</p>
--	--

	devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.
<b>Renseignements complémentaires</b>	<p>Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à <a href="mailto:commande-publique@cc-millaugrandscausses.fr">commande-publique@cc-millaugrandscausses.fr</a></p> <p><u>Correspondant pour renseignements administratifs :</u>  Communauté de Communes Millau Grands Causses  Service de la Commande Publique  1 place du Beffroi  CS 8043 – 12104 Millau Cedex  Tel : 05 65 61 40 20  Fax : 05 65 60 52 39</p> <p><u>Correspondant pour renseignements techniques :</u>  Communauté de Communes Millau Grands Causses  Pôle Développement Territorial  Service Tourisme – Elodie ALINAT  1 place du Beffroi  CS 8043 – 12104 Millau Cedex  Tel : 05 65 61 40 20</p> <p>Une réponse sera alors adressée, selon les cas, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l’ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.</p>

## 8- Date de remise des offres

<b>Date et heures limites de remise des offres</b>	<b>02/10/2017 à 11 heures</b>
<b>Durée de validité des offres</b>	90 jours

## 9- Modalités de remise des offres

Le dossier à remettre par les candidats devra comprendre les pièces suivantes :

<b>Documents liés à la candidature</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lettre de candidature ou Imprimé DC1 ;</li> <li>- Déclaration du candidat ou Imprimé DC2 ;</li> <li>- Pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat ;</li> <li>- Copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire ;</li> <li>- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 45 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 ;</li> <li>- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L5212-1 à L5212-11 du code du travail ;</li> </ul>
--	--

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déclaration indiquant les moyens humains (effectifs) et matériels dont le candidat dispose pour la réalisation de prestations de même nature ;</li> <li>- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global voire le chiffre d'affaires concernant les prestations intellectuelles objet du marché, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles ;</li> <li>- Liste des principales références pour des prestations similaires exécutées ou en cours d'exécution au cours des trois dernières années indiquant notamment indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé ;</li> <li>- Certificats de qualifications professionnelles.</li> </ul>
<p><b>Documents liés à l'offre</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Acte d'engagement annexé au présent règlement de la consultation, à compléter, dater et signer ;</li> <li>- Le CCTP- descriptif technique joint au présent règlement de consultation signé ;</li> <li>- Décomposition du prix global et forfaitaire de la prestation (bordereau des prix) détaillant les journées envisagées, le coût horaire et le prix global de l'étude HT incluant les frais ;</li> <li>- Le mémoire technique et méthodologique relatif à la mission et permettant de juger la valeur technique de l'offre comportant : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le descriptif de la méthodologie employée ;</li> <li>- La composition de l'équipe proposée pour la réalisation de la mission ; elle pourra s'entourer, le cas échéant, d'autres compétences utiles à la réalisation de sa mission ;</li> <li>- Un calendrier prévisionnel de réalisation de la mission ;</li> <li>- Un descriptif des documents remis à l'issue de la mission.</li> </ul> </li> </ul>

En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en sus de l'annexe :

- la nature et le montant des prestations sous-traitées (formulaire DC4) ;
- le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant (DC4) ;
- les conditions de paiement et modalités de règlement du sous-traitant (DC4) ;
- les références du compte à créditer (DC4) ;
- les mêmes justificatifs de candidature que ceux exigés des candidats ci-dessus, à l'exception de la lettre de candidature (DC4).

**Conformément à l'article 55 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti par le pouvoir adjudicateur les certificats et attestations prévus aux articles 48 et 49 dudit décret.**

**Le pouvoir adjudicateur applique le principe « Dites-le nous une fois ». Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valable.**

<p><b>Conditions d'envoi ou de remise des plis</b></p>	<p>Les candidats ne peuvent utiliser que les deux modes de transmission prévus ci-dessous sous peine de rejet des deux</p>
--	--

	<p>réponses.</p> <p><u>Remise des plis sous support papier :</u>  Sous la référence « NE PAS OUVRIR »  Offre relative à la consultation n ° PI 03 2017 L 00 - Conception d'une itinérance typée « RANDURO » au départ du futur Espace Sports Nature à Millau (Avenue de Millau-Plage)</p> <p><u>Adresse postale de réception des offres :</u>  Communauté de Communes de Millau Grands Causses  Service de la Commande Publique  1 place du Beffroi  CS 8043 – 12104 Millau Cedex</p> <p>ou remise des offres sur site (contre récépissé), à l'adresse indiquée ci-dessus aux horaires d'ouverture de Millau Grands Causses.</p>
--	--

## 10- Négociation

Négociation prévue	OUI
<b>Objet</b>	Le Pouvoir adjudicateur pourra négocier sur tous les éléments de l'offre avec les candidats ayant remis une offre recevable avant d'attribuer le marché.
<b>Sélection des candidats admis à négocier</b>	<p>Après une 1re analyse des offres, le pouvoir adjudicateur pourra négocier avec les candidats dont l'offre aura été classée dans les 3 premières places, sur la base des critères définis à l'article 11 du présent règlement de consultation.</p> <p>Il peut également se laisser la possibilité de ne pas négocier conformément à l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et d'attribuer le marché sur la base des offres initiales.</p>
<b>Modalités</b>	<p>La négociation se fera par audition.</p> <p>A l'issue de la négociation, les candidats ayant participé à la négociation seront invités à présenter une offre définitive (nouvel acte d'engagement, nouvelle offre de prix, mémoire technique ou toute autre pièce utile à l'appréciation de l'offre). Ces nouvelles offres seront jugées en application des mêmes critères ci-dessous définis.</p> <p>L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations de l'article 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.</p>

## 11- Jugement des propositions

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues à l'article 62 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 au moyen des critères suivants :

**Critères de jugement des propositions :**

N°	Descriptif du critère	Pondération
1	Valeur technique de la proposition	60 %
2	Prix de la prestation	40 %

#### Méthode de notation :

Une note sur 20 est donnée à chaque critère puis est pondérée. Le total des notes pondérées de l'ensemble des critères fixe la note finale de l'offre. Cette note permettra le classement des offres.

La **valeur technique** sera appréciée (note sur 20) au regard du contenu de la note méthodologique proposée pour assurer la mission, sur la base des 4 sous critères suivants :

- Moyens (personnels et matériel) : organisation de la société et pertinence de l'équipe mobilisée pour la réalisation de la mission (profil intervenants / compétences), notés sur 3 points ;
- Références du prestataire relatives à la conception d'itinéraires sports nature (3 points) en détaillant les expériences sur des opérations similaires notamment sur la thématique liée au VTT et à l'itinérance (2 points), notées sur 5 points.
- Description précise de la méthodologie proposée en explicitant la compréhension du contexte et les enjeux du projet (d'éventuelles réflexions originales sont acceptées), les moyens techniques mis en œuvre, notée sur 10 points.
- Les délais d'exécution de la mission, notés sur 2 points.

Pour le **critère Prix**, la méthode de notation retenue est la suivante :

L'offre la plus basse obtient la note maximale de 20/20.

La note attribuée aux autres candidats est calculée comme suit :

(Montant de l'offre la plus basse / Montant de l'offre du candidat) X 20

## 12- Voies et délais de recours

---

Tribunal administratif de Toulouse  
68, rue Raymond IV – BP 7007  
31068 TOULOUSE Cedex 07  
E-mail : greffe.ta-toulouse@juradm.fr  
Tél. : 05 62 73 57 57  
Fax : 05 62 73 57 40

Avant la signature du contrat :

Référé précontractuel jusqu'à la date de signature du marché (Article L551-1 du code de justice administrative).

Après la signature du contrat :

- Le recours en contestation de validité contractuelle : 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées ;
- Le recours pour excès de pouvoir (Article R421-1 du code de justice administrative) : 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée ;
- Référé contractuel jusqu'au 31ème jour suivant la publication de l'avis d'attribution ou en l'absence de la publication d'avis, jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat (Article L551-13 du code de justice administrative).